

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'envoi : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260320-11_2026-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°11-2026 Du lundi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, DUCHAMP Aurore, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 3 – COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick, FARJON Philippe à ROUX Philippe, MOURARET Sophie à MAZON Elizabeth

Absents n'ayant pas donné procuration : 0 –

Secrétaire de séance : ROURE Florian

OBJET : Election des adjoints au Maire

Vu et après lecture des articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints. Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il demande alors s'il y a des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur Patrick CORTIAL présente une liste d'adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

➤ La liste présentée par Patrick CORTIAL obtient 23 voix.

Ont été proclamés adjoints, ayant obtenu la majorité absolue, et ont été immédiatement installés :

- Monsieur CORTIAL Patrick, 1^{er} Adjoint
- Madame PERRIER Bernadette, deuxième Adjointe
- Monsieur MATHON Sébastien, troisième Adjoint
- Madame LIOUTIER Pascale, quatrième Adjointe
- Monsieur ALLIX Jean-Marie, cinquième Adjoint
- Madame CADET Dominique, sixième Adjointe

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance
Florian ROURE



Le Maire,
Philippe ROUX

